



GROUPE DE TRAVAIL SUR LES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE MISSION Compte rendu de la première réunion technique : 19 mars 2018

Le groupe de travail sur les frais de déplacement et de mission s'était réuni le 30 janvier 2018. Lors de cette première réunion, la DGAFP nous avait présenté un état des lieux des différents frais de déplacement et de mission (Compte-rendu FGF-FO du 5/02/2018)

A cette réunion initiale, la DGAFP nous a proposé deux réunions d'approfondissement des points abordés lors de ce groupe de travail, la première s'est tenue le 19 mars 2018 avec, à l'ordre du jour les frais d'hébergement, la deuxième aura lieu le 4 avril 2018 sur les frais de repas et les frais de transports.

La séance du 19 mars a débuté par une présentation de la Direction des Achat de l'Etat (DAE) du marché et des outils de réservation des nuitées. Le marché de l'hôtellerie est négocié sur le plan national sur une base de 70 € environ.

Ce logiciel permet de réserver une chambre sans avoir à avancer les frais. Sans être obligatoire, il prend en compte différents critères, tel que la ville et les lieux des réunions (services), permettant ainsi de localiser l'hôtel le plus proche, à Paris comme en province.

Ensuite une liste des hôtels défile avec ceux qui ont une convention de prix avec l'administration, on peut noter à ce stade le faible taux de convention.

Force Ouvrière note un progrès avec ce type de convention mais dénonce le fait que cela ne concerne que l'Etat et que rien n'est prévu pour la fonction publique territoriale et hospitalière !

Force Ouvrière avait, lors de la précédente réunion, abordé le problème de la taxe de séjour qui n'était pas prise en charge, la DGAFP précise qu'au 1^{er} janvier 2019 elle sera intégrée au prix de la chambre, il fallait modifier le cadre législatif.

La DGAFP veut harmoniser et uniformiser les taux de remboursement en interministériel mais précise qu'elle maintiendra et ajoutera des dérogations, par exemple sur la dégressivité de taux de remboursements pour les « grands voyageurs » ou encore des revalorisations particulières quand les hôtels sont saturés à certaines dates.

Force Ouvrière constate l'évolution de l'administration sur la problématique des frais d'hébergement qui renvoie la possibilité de l'augmentation du taux de remboursement des nuitées au rendez-vous salarial de juin 2018.

Pour Force Ouvrière c'est inacceptable car les frais de remboursement des déplacements et missions ne sont pas du salaire, ils doivent être traités indépendamment et urgemment !